

*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****POPULATION
CIMETIERES
CONCESSIONS
CINQUENTENAIRES****APPROBATION****2023-12-03****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire indique qu'à ce jour il est possible d'acquérir des concessions funéraires pour une durée maximale de trente ans, renouvelable à échéance.

Or, plusieurs administrés ont fait la demande de concessions d'une durée de cinquante ans dans nos cimetières communaux.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/23

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_03-DE

S²LOW

L'article L223-14 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux communes d'accorder dans leurs cimetières :

- Des concessions temporaires pour quinze ans au plus;
- Des concessions trentenaires;
- Des concessions cinquantenaires;
- Des concessions perpétuelles.

Ainsi, au vu de l'extension du cimetière de Marck centre, et des demandes de nos Marckois, il est proposé d'étendre la durée des concessions de nos cimetières à cinquante ans et d'autoriser les propriétaires de concessions trentenaires à les prolonger pour atteindre les cinquante ans.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la création de concessions d'une durée de cinquante ans pour les cimetières communaux.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT ANNUEL
2022 GRAND CALAIS
TERRES & MERS
SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS

2023-12-04 BIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, les communes adhérant à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent présenter à leur assemblée délibérante le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'élimination des déchets ménagers qu'ils auront reçu dudit établissement ;

Considérant que, depuis le 1^{er} Janvier 2017, la commune de Marck a transféré la compétence « Élimination des déchets ménagers et assimilés » à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers ;

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20/12/23

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_04BIS-DE

S'LO

Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel concernant la gestion du service d'élimination des ordures ménagères pour l'année 2022, et considérant que celui-ci répond aux exigences de fond et de forme de la réglementation en vigueur ;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'élimination des déchets ménagers

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT ANNUEL
2022 DE GRAND
CALAIS TERRES &
MERS SUR LE PRIX ET
LA QUALITÉ DU
SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT

2023-12-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Madame le Maire présente le rapport annuel comme un document à caractère technique et économique, qui concerne la gestion 2022 du service public d'assainissement collectif et non-collectif de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers.

Ce rapport a été établi afin de répondre aux exigences de la loi Barnier n°95-101 du 2 février 1995, des articles D224-1 à 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que du décret du 29 décembre 2015, portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_04 DE

S'LO

Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, les communes adhérent à un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) doivent présenter à leur assemblée délibérante le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement qu'ils auront reçu dudit établissement.

Considérant que la commune de Marck a transféré la compétence « Assainissement » à la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers;

Après avoir pris connaissance de ce rapport annuel concernant la gestion du service assainissement pour l'année 2022, et considérant que celui-ci répond aux exigences de fond et de forme de la réglementation en vigueur;

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE de la communication du Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



République Française

Département
du Pas-de-Calais



Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS 2022 DE
GRAND CALAIS
TERRES & MERS

2023-12-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

◆ ◆ ◆

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le Rapport d'Activités 2022 établi par la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers, conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités pour l'année 2022,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_06-DE



LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

PREND ACTE [que la communication du rapport d'activités annuel
prévue à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités
Territoriales a été effectuée pour l'année 2022.]

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****ADMINISTRATION
GENERALE****CREATION
DE COMMISSIONS
MUNICPALES****2023-12-07****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Afin de favoriser l'implication des élus dans la gestion de la commune, Madame le Maire propose de créer trois commissions municipales conformément à l'article 7.1 du règlement intérieur dans l'objectif d'évoquer les délibérations présentées à chaque conseil municipal.

Chaque commission municipale aura une thématique en lien avec les sujets traités par les délibérations :

- Attractivité ;
- Affaires générales/Ressources humaines ;
- Enfance/Jeunesse/École.

Elles seront composées de 10 conseillers municipaux.

La commission « achats » conservera sa prérogative d'étudier les délibérations financières conformément à la délibération du 28 juin 2021 et la commission des finances celle d'étudier le compte administratif et le budget conformément à la délibération du 2 juillet 2020.

L'article L. 2121.22 du C.G.C.T. permet la création de Commissions dont la composition doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. Elles sont convoquées par le Maire qui en est le Président de droit, ou par l'Adjoint délégué. Pour chaque commission un Vice-Président sera désigné parmi les membres. |

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

[CREE] les trois commissions municipales citées ci-dessus,

[NOMME] au sein de la

➤ **Commission Attractivité**

- Monsieur DANIEL LENGLIN
- Madame EVELYNE FIOLET
- Monsieur FABRICE MARTIN
- Monsieur JEAN-MICHEL TACCOEN
- Monsieur PHILIPPE MUTEZ
- Madame LAURENCE LOUCHEZ
- Monsieur TONY MASSON
- Monsieur PATRICK FUZELLIER
- Monsieur CHRISTOPHER BRANCQUART
- Monsieur William BOUCHEL
- Monsieur Laurent PERON

➤ **Commission Affaires Générales/Ressources Humaines**

- Monsieur JEAN-GUY WASSELIN
- Madame MARIE-LYNE LAVIEVILLE
- Monsieur DIMITRI LOUVET
- Madame VERONIQUE DUMONT-DESEIGNE
- Monsieur RAYMOND LEFEBVRE
- Madame RENEE MAGNIER
- Monsieur ROBERT PILLE
- Madame MARYSE GEISLER
- Madame MONIQUE VAUTIER
- Monsieur PIERRE-HENRI DUMONT
- Madame Sabrina BEN
- Monsieur Laurent PERON

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023 SLO

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_07-DE

➤ **Commission Petite Enfance/Jeunesse/École**

- Madame SANDRINE BRANLY
- Madame SABRINA MERCIER
- Madame SOPHIE MILLIEN
- Madame THERESE CARBONNIER
- Monsieur QUENTIN WILLAUME
- Madame ANNIE DESORT
- Madame JULIE VANDEWALLE
- Madame LEA HUGOT
- Monsieur CLAUDE JOSSIEN
- Madame Céline BOUCHEL
- Monsieur Laurent PERON

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*République Française***Département
du Pas-de-Calais****Ville de MARCK****SEANCE****18 DECEMBRE 2023****OBJET :****ADMINISTRATION
GENERALE****COMITES
CONSULTATIFS****AUTORISATION ET
SUPPRESSION****2023-12-08****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOEL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	



Par délibération en date du 2 octobre 2020, le conseil municipal a créé dix comités consultatifs couvrant l'ensemble des domaines et champs d'intervention de la commune en application des articles L. 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que le conseil municipal peut constituer des comités consultatifs municipaux sur tout sujet d'intérêt communal, associant des habitants de la commune et des représentants des associations locales.

Après trois années d'existence, le bilan montre qu'un travail conséquent a été effectué.

Leur formalisme, trop rigide, ne répond pas à la volonté communale d'associer élus et habitants aux projets et décisions de la collectivité.

C'est pourquoi, Madame le Maire propose de les remplacer par un nouveau mode de consultation participatif plus dynamique.

Il s'agit de créer des commissions thématiques ouvertes aux élus, aux habitants et spécialistes concernés.

Leur fonctionnement permettra de lancer un appel à la participation des citoyens sans formalisme particulier, d'associer tous les élus intéressés, ...

De ce fait, Madame le Maire envisage dès le début d'année de créer trois commissions thématiques sur les sujets suivants : la lutte contre les inondations, le plan vélo et la gestion différenciée. }

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DONNE SON ACCORD pour la mise en place de ce nouveau mode de participation des élus et habitants à la gestion communale

SUPPRIME les comités consultatifs créés par délibération du 2 octobre 2020

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire



République Française

Département
du Pas-de-Calais

Ville de MARCK

SEANCE

18 DECEMBRE 2023

OBJET :

ADMINISTRATION
GENERALEREMPLACEMENT
SUITE A LA
DEMISSION D'UN
CONSEILLER
MUNICIPAL AU SEIN
DE LA COMMISSION
ACHATS

2023-12-09

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 18 décembre, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Électoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, MERCIER Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNIER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri (excusé à 19h55), BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, BRANCQUART Christopher, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Sabrina MERCIER)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir Raymond LEFEBVRE)
DUMONT Pierre-Henri	(19h55 Pouvoir Fabrice MARTIN)
LAVIEVILLE Marie-Lyne	(Pouvoir Corinne NOËL)
GEISLER Maryse	(Pouvoir Véronique Dumont-DESEIGNE)
JOSSIEN Claude	(Pouvoir Jean-Michel TACCOEN)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir Laurence LOUCHEZ)
FUZELIER Patrick	(Pouvoir Pierre-Henri DUMONT)
HUGOT Léa	(Pouvoir Quentin WILLAUME)
BOUCHEL Céline	(Pouvoir William BOUCHEL)
PERON Laurent	

◆ ◆ ◆

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 25 septembre 2023, suite à la démission de monsieur Jean-Paul LEDET, madame Sabrina Ben a été installée.

Monsieur Jean-Paul LEDET siégeant au sein de la commission achats, il convient donc de le remplacer

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 062-216205484-20231218-2023_12_09-DE

S²LO

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

DESIGNE pour la commission Achats **monsieur William BOUCHEL**

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

